

tenue sous la présidence de Madame STEFANCZYK, assisté(e)
de Monsieur CAUSTIER et Madame BALUSSOU, Conseillers
En présence de Monsieur BABSKI, Rapporteur public
Madame PAULET, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 1903481	RAPPORTEUR: Monsieur Guillaume CAUSTIER
Titre de l'affaire	Demande la réparation des préjudices subis d'un montant de 696.096,14€ suite à des désordres affectant les travaux de réhabilitation et d'extension réalisés sur la zone du stade Couvert régional de Liévin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ARCHITECTURE STUDIO	Maître DUCLOY Véronique
	SOCIETE VILET PEZIN ARCHITECTURE AMENAGEMENT	Maître DUCLOY Véronique
	BET LOUIS CHOLET	Maître DUCLOY Véronique
	SOCIETE KHEPHREN INGENIERIE	Maître DUCLOY Véronique
	SOCIETE ECO CITES	Maître DUCLOY Véronique
Défendeur	COMMUNE DE LIEVIN	SELARL LAZARE AVOCATS (Cour)
	SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION DU STADE COUVERT DE LIEVIN	Maître HERBET Guillaume (Cour)
	SOCIETE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX VENANT AUX DROITS DE LA STE ADEVIA	SELARL LAZARE AVOCATS (Cour)

09 heures 30

02)

DOSSIER N° 2200238

RAPPORTEURE: Madame Elise-Marie BALUSSOU

Titre de l'affaire Demande la condamnation de la CC des pays d'Opale à payer la somme de 45.446,54€ au titre de pénalités appliquées en raison du retard dans la réalisation du chantier de la construction d'une maison de pays de l'Ardresis à Ardres (62)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SOCIETE ANVOLIA 59

Maître CORGAS Cristina (Cour)

Défendeur

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OPALE

Arrêté le 26/11/2024

Le président du tribunal : E. KOLBERT